	<b>FICHE TECHNIQUE</b>	<b>09/04/2015</b>
<b>Appât en Grains contre les SOURIS Alphachloralose 4%</b>	<h1>BLACK PEARL GRAIN</h1> <p>AMM FR-2013-0004 / professionnels de la lutte anti rongeurs AMM FR-2013-1003 / grand public et autres professionnels</p>	

## 1. PRÉSENTATION du PRODUIT

Type de produit ..... TP14 – Rodenticide  
Type de formulation... Appât en grains, prêt à l'emploi (RB)  
Substance active ..... **Alphachloralose** (N°CAS 15879-93-3)  
Concentration ..... 4% m/m  
Amérisant ..... Benzoate de denatonium 10ppm

## 2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom homologué ..... **Black Pearl Grain**  
N° d'AMM ..... FR-2013-0004 / professionnels de la lutte anti rongeurs  
FR-2013-1003 / grand public et autres professionnels  
Organismes ciblés ..... Souris (*Mus musculus*)  
Application ..... Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.

## 3. MODE D'ACTION

L'alphachloralose est un hypnotique (dépresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est **foudroyante** : 24h après ingestion de l'appât.


## 4. MODE ET DOSE D'EMPLOI

Le produit doit être utilisé dans des **postes d'appâtage** sécurisés (grand public et tous professionnels) ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les souris, 10g à 25g de produit espacé de 3 à 5 mètres, selon le niveau de l'infestation.

Adapter le nombre de **sachets** au traitement à effectuer.  
Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

	<p>FICHE TECHNIQUE</p>	<p>09/04/2015</p>
<p><b>Appât en Grains contre les SOURIS Alphachloralose 4%</b></p>	<p><b>BLACK PEARL GRAIN</b></p> <p>AMM FR-2013-0004 / professionnels de la lutte anti rongeurs AMM FR-2013-1003 / grand public et autres professionnels</p>	

## 5. ÉLIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.  
Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.  
L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

## 6. CONDITIONNEMENT

**Grand public et non professionnels de la lutte anti rongeurs** : conditionnement ≤ 1,5Kg

**Professionnels de la lutte anti rongeurs** : conditionnements ≥ 5Kg

- Nous contacter pour plus d'information

## 7. PRÉCAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.

Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

Remarque :

*Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.*

*Sont considérées comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non-cibles, et les protéger des intempéries.*